

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 10 octobre 2014

Service instructeur

N° CP-2014-9-11-3

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

**SOUTIEN A L'ASSOCIATION SOCIETE DES ACCORDEONISTES ACCORDINA
1936 POUR L'ACCUEIL D'UN GROUPE FOLKLORIQUE DU POWIAT DE
WROCLAW (POLOGNE), PARTENAIRE DU CONSEIL GENERAL**

Résumé : Il vous est proposé d'attribuer une subvention départementale de 5 000 € à l'association « Société des Accordéonistes Accordina 1936 » pour l'accueil du 24 au 27 octobre 2014 d'un groupe folklorique polonais issu du Powiat de Wroclaw, collectivité partenaire du Conseil Général depuis 2001, afin de participer à une manifestation qu'elle organise.

L'association « Société des Accordéonistes Accordina 1936 », créée en 1936 et dont le siège est à Sainte-Marie-aux-Mines, est composée d'une école de musique, d'un orchestre et d'un groupe folklorique. Elle sollicite une subvention départementale de 5 302 € pour accueillir du 24 au 27 octobre 2014 un groupe folklorique polonais issu du Powiat de Wroclaw, partenaire du Conseil Général, afin de participer à une manifestation qu'elle organise le 26 octobre 2014. 22 personnes seraient accueillies dans ce cadre (19 personnes du groupe folklorique polonais, une interprète et deux chauffeurs).

En 2012, l'association s'était rendue dans le Powiat, avec le soutien financier du Conseil Général et du Powiat de Wroclaw, pour participer à un festival folklorique.

Cette manifestation dans le Haut-Rhin permettrait la présentation de musiques et de danses folkloriques polonaises à un public haut-rhinois et la rencontre entre les membres d'Accordina et le groupe polonais.

Le budget prévisionnel correspondant à cette action s'établit comme suit :

Dépenses :

- Location d'un théâtre : 600 €
- Hébergement : 810 €
- Restauration (hors repas des membres d'Accordina) : 4 492 € dont un repas officiel avec des élus
- Communication : 1 000 €
- Cadeaux, secrétariat, assurances, photos, films : 700 €

TOTAL : 7 662 €

Recettes :

- Accordina 1936 : 2 300 €
- Conseil Général du Haut-Rhin : 5 302 €

TOTAL : 7 662 €

Le Powiat de Wroclaw prendra, quant à lui, en charge le transport du groupe folklorique polonais et les repas du voyage en car pour un montant estimé à 3 880 €.

L'association sollicite une subvention départementale de 5 302 € pour cette action.

Cette dernière répond aux critères d'éligibilité des projets d'aide à l'intégration des nouveaux Etats membres dans l'Union européenne, adoptés par le Conseil Général le 25 juin 2010 : elle se déroulera notamment avec un groupe issu d'une collectivité ayant signé un accord de coopération avec le Département : le Powiat de Wroclaw (accord signé en 2001). L'apport financier du porteur de projet respecte les critères mentionnés (20 % minimum du coût du projet).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de vous prononcer pour une participation financière du Conseil Général de 5 000 € pour l'association « Société des Accordéonistes Accordina 1936 » pour l'accueil d'un groupe folklorique issu du Powiat de Wroclaw, collectivité partenaire du Conseil Général depuis 2001.

Cette subvention sera imputée sur le programme F714 imputation 65-048-6562-2687-114 du budget départemental 2014.

- de préciser que si le coût effectif total du projet est inférieur à celui mentionné dans le présent rapport, la subvention sera diminuée proportionnellement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER